

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

SECONDE VAGUE DE SELECTION 2021

Ce dossier doit être composé :

- D'une lettre de demande d'inscription à la sélection, rédigée par le candidat ;
- D'une photocopie *recto verso* d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- D'une photocopie de la carte de séjour pour les étudiants étrangers ;
- D'un curriculum vitae ;
- Pour les personnes titulaires d'un diplôme de niveau III, une attestation de l'employeur justifiant d'une année d'encadrement ou de trois années dans le champ de l'action sociale ;
- D'une copie des diplômes et titres universitaires ou professionnels (accompagnés de leurs traductions en français par un traducteur assermenté et dont le niveau est attesté par la DRJSCS ou le rectorat pour les diplômes obtenus à l'étranger) ;
- D'une note de 4 pages minimum à 6 pages maximum (en 3 exemplaires papier¹), **rédigée et dactylographiée** par le candidat et dans laquelle devra être présenté :
 - Un exposé des motivations ;
 - Une analyse du parcours professionnel et de formation ;
 - Une réflexion sur la façon dont le candidat envisage la fonction de direction d'un établissement ou d'un service d'intervention sociale ;
- D'une autorisation de mise en ligne de résultats, le cas échéant ;

Ces éléments du dossier devront être envoyés par mail avec accusé de réception au plus tard le **10 Mai à minuit** à l'adresse suivante : sophie.ardiale@ifocas.fr

ET

- Du règlement des frais d'inscription à la sélection par chèque bancaire libellé à l'ordre de, FAIRE ESS d'un montant total de :
 - 330€ pour les personnes inscrites à l'écrit et à l'oral (comprenant 50€ de frais de dossier non remboursables même en cas de non présentation à la sélection) ;
 - 170€ pour celles ne présentant que l'oral (comprenant 50€ de frais de dossier non remboursables même en cas de non présentation à la sélection).
- De deux enveloppes autocollantes demi format (C5), affranchies au tarif en vigueur, aux nom et adresse du candidat ;

Ces deux derniers éléments du dossier doivent être envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception ou remis contre récépissé, au plus tard le **10 Mai 2021 à minuit** (cachet

¹ Police : Times ; taille : 12 ; interligne : 1,5 ; marges : 3cm (droite, gauche, haut, bas).

de la poste faisant foi) à **FAIRE ESS pole IFOCAS**, – 1011 Rue du Pont de Laverune – 34 070 MONTPELLIER.

Tout dossier arrivant après la date de la clôture de réception des pièces ou incomplet ne pourra pas être pris en compte.

La collecte, la conservation et la communication d'informations nominatives seront conformes aux dispositions du Registre Général de la Protection des Données.

Recevabilité du dossier

Le centre près duquel le dossier d'inscription a été déposé informe le candidat, par courrier de l'irrecevabilité du dossier au regard des conditions requises d'accès à la formation CAFDES. Les frais de dossier restent acquis dans tous les cas.

Condition de remboursement des frais de sélection en cas de non présentation à la sélection

Le candidat ne pourra prétendre à un remboursement qu'en cas de force majeure définie comme un élément extérieur, imprévisible, irrésistible et dûment justifié. Les justificatifs devront parvenir au centre de formation, lieu de dépôt du dossier, au plus tard 72 heures après la date d'examen initialement prévue (le cachet de la poste faisant foi) sous pli recommandé avec accusé de réception.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA SELECTION

Modalités de réalisation de la sélection

Le directeur du centre de formation en charge de l'organisation des épreuves, ou son représentant, s'assure du bon déroulement des épreuves.

Les personnes chargées de la surveillance de l'épreuve de sélection dressent un procès-verbal des conditions de déroulement de la sélection.

Les modalités de sélection sont organisées conformément aux textes en vigueur (arrêté paru au JO du 21 juin 2007 – article 3).

Le directeur du centre organisateur des épreuves de sélection, arrête la liste des membres de jury.

Les jurys de l'écrit et de l'oral seront composés par deux au moins de ces personnes issues de catégories différentes ci-dessous :

- De personnes qualifiées ;

- De professionnels du secteur social et médico-social titulaires du CAFDES ;
- De formateurs des centres de formation ;
- De représentants des administrations déconcentrées et/ou décentralisées.

LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Les épreuves de sélection comportent :

- **Une épreuve écrite notée sur 20 ;**
- **Une épreuve orale notée sur 20.**

Les notes d'écrit et d'oral se compensent, excepté une note inférieure à 7 qui est éliminatoire.

Sont dispensés de l'épreuve écrite (arrêté paru au JO du 21 juin 2007 - article 3) les candidats justifiant d'un diplôme national ou diplôme visé par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 7.

Epreuve écrite

Coefficient 1 / durée : 3 heures / notation sur 20

Elle est la même pour tous les centres du réseau UNAFORIS et se déroulera le même jour.

- Elle doit permettre de vérifier les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, ses capacités à poser un jugement argumenté et organisé enfin à évaluer la culture générale, l'intérêt pour les problèmes de société et la capacité à développer et formaliser un point de vue ;
- Elle consiste à un commentaire de texte sur un sujet d'actualité. Le candidat doit mettre en avant les idées forces du texte, montré comment elles s'inscrivent dans un contexte politique et social. Il doit argumenter sa position ;
- Les candidats souffrants d'une affection pénalisante pour la réalisation de l'épreuve peuvent bénéficier, sur présentation d'un certificat médical, d'un tiers temps supplémentaire ;
- Les copies des épreuves écrites ne doivent pas permettre d'identifier leur provenance et doivent garantir l'anonymat des candidats.
- Tout signe, annotation ou contenu qui permettrait d'identifier la provenance de la copie et/ou l'identité du candidat entraînera l'annulation de la copie et la perte des frais d'inscription.
- Pour garantir l'équité aucun candidat ne sera admis dans les salles des épreuves écrites après l'ouverture des sujets. Les candidats en retard ne pourront prétendre au remboursement des frais d'inscription.

Epreuve orale

Coefficient 1 / durée : 30 minutes/ notation sur 20

Elle consiste en un entretien d'une durée de 30 minutes, portant sur la note synthétique de 4 à 6 pages (mentionnée à l'article 5) rédigée et dactylographiée par le candidat.

Cette note doit être transmise en PDF à l'adresse suivante sophie.ardiale@ifocas.fr sous l'intitulé « Note de synthèse sélection CAFDES 2021 NOM Prénom ».

Le candidat dispose de 5 minutes pour faire la présentation de sa note. Le jury engage ensuite, avec le candidat, un débat d'une durée de 25 minutes.

CONVOCATIONS AUX EPREUVES

La convocation écrite aux épreuves de sélection est envoyée au candidat après la clôture des inscriptions et étude de recevabilité. Seule la convocation écrite a valeur de convocation officielle. Elle précise la date, le lieu et l'heure des épreuves.

Le candidat se présentera à chaque épreuve muni d'une pièce d'identité en cours de validité et de sa convocation. Dans le cas contraire, il sera considéré comme absent et les frais de sélection ne pourront pas être remboursés.

ADMISSION DES CANDIDATS

L'admission du candidat

Notation : Une note inférieure ou égale à 6 à l'une ou l'autre des épreuves est éliminatoire.

L'admission du candidat est prononcée lorsque celui-ci obtient un total d'au moins 20 sur 40 sans note éliminatoire, conformément à l'article 3 du titre I de l'arrêté paru au JO du 21 juin 2007, par la commission d'admission, lorsque celui-ci obtient un total d'au moins 20 points sur 40.

Communication des résultats

Le centre d'inscription à la sélection envoie à chaque candidat ses résultats de sélection. Seul ce courrier aura une valeur officielle.

Le cas échéant et si le candidat l'accepte préalablement, les résultats des épreuves de sélection seront accessibles sur le site Internet du centre de formation du lieu d'inscription à la sélection.